

# DÉCLARATION DE REVENUS 2023

## LA CAMPAGNE EST OUVERTE !

### Pourquoi déclarer ses revenus ?

- 1 **Pour faire valoir ses droits** : sans numéro fiscal impossible de faire valoir ses droits aux **aides nationales et aux aides départementales**. Il est donc essentiel de faire sa déclaration de revenus tous les ans.
- 2 **Pour ne pas recevoir de pénalité** de retard et de majoration.

### Comment faire selon votre situation ?

- 1 **Vous n'avez pas encore de numéro fiscal** : dans ce cas, contactez un des 3 services ci-dessous pour obtenir votre feuille de déclaration papier.
- 2 **Vous avez un numéro fiscal et un accès à internet** : remplissez/vérifiez votre déclaration en ligne sur le site des impôts ( [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ) **au plus tard le jeudi 6 juin 2024 (23h59)** pour la zone 3 (départements 55 à 976).
- 3 **Vous avez un numéro fiscal mais pas d'accès à internet dans votre résidence principale** : vous recevrez votre déclaration par courrier. Si vous renvoyez la déclaration papier, la date limite de dépôt, toutes zones confondues, est le **mardi 21 mai 2024**.

## LES SERVICES POUR VOUS AIDER

### France Services

1 rue du Général Leclerc  
70160 Favorney

**03 84 76 13 61**

[favorney-terres-de-saone.france-services.gouv.fr](http://favorney-terres-de-saone.france-services.gouv.fr)



### Conseillère Numérique

**DEWYNTER Nathalie**

**06 07 80 76 59**

Vous accueille sur RDV à :

Amance, Auxon,  
Favorney, Flagy,  
Polaincourt-et-Clairefontaine,  
Port-sur-Saône et  
Saint-Rémy en Comté.

### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VESOUL

**03 84 68 26 30**

9 Place du 11<sup>ème</sup> Chasseurs  
BP 379 70014 VESOUL CEDEX

TLJ 9h00 - 12h00  
MARDI JEUDI 13h30 – 16h00



**CONSEILLÈRE  
NUMÉRIQUE**

